

» veux, entre autres à monsieur de Nevers, dont le duché  
 » est une province? Il faut s'écrier que c'est un grand mal-  
 » heur pour les peuples d'être gouvernés par un premier mi-  
 » nistre, et on pourrait même ajouter que c'en est un pire  
 » d'être soumis à un roi!»

En effet, Louis XIV renchérissait encore sur son ministre en folles dépenses, en prodigalités de toute nature; il engloutissait les richesses de la nation dans des fêtes qui surpassaient en magnificence celles des règnes d'Isabeau de Bavière, de François I<sup>er</sup>, de Henri III et de tous les despotes qui avaient pesé sur la France. Et il faut l'avouer, excès de bassesse et de dégradation! autour de ce roitelet de dix-sept ans vint se ranger une tourbe de poètes, d'orateurs, d'historiens et d'artistes qui se disputèrent le triste honneur d'encenser le maître, de chanter ses louanges, et qui en firent le tyran le plus insupportable, en lui donnant de son mérite et de sa grandeur des idées exagérées.

Il est vrai qu'un instant tout sembla concourir à élever Louis XIV au-dessus des potentats de l'époque : l'empereur d'Allemagne avait été abaissé par le traité de Westphalie; le roi d'Espagne venait de se reconnaître en quelque sorte son vassal par la paix des Pyrénées; le pape était déchu de son omnipotence; le roi d'Angleterre était monté sur un échafaud, la Grande-Bretagne n'avait plus de roi, et le protecteur Cromwell venait de mourir. A l'intérieur, Louis XIV était également tout-puissant: Condé venait de s'humilier et d'implorer à genoux sa clémence; Gaston d'Orléans, ce prince dont la lâcheté et l'esprit turbulent avaient causé la mort de tant d'infortunés, s'éteignait à Blois dans une sorte d'exil

volontaire; le cardinal de Retz était parvenu, à la vérité, à s'enfuir de sa prison, mais il était contraint d'errer en Hollande et dans les Pays-Bas, et forcé de se cacher sous des déguisements pour échapper aux poignards des émissaires de Mazarin.

Telle était la situation des affaires lors du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Espagne. Cette union donna lieu à des conférences qui se tinrent dans l'île des Faisans, sur les frontières des Pyrénées, et où furent débattus les articles du contrat par son éminence, au nom de la France, et par don Louis Haro, au nom de l'Espagne. Le mariage fut célébré à Saint-Jean de Luz, avec une pompe et une magnificence dont il serait difficile de se faire une idée; on prétend que le carrosse de Louis XIV valait plus de cent cinquante mille livres, et que les broderies de ses habits avaient coûté plusieurs millions.

Après les fêtes, sa majesté reprit le chemin de Paris avec son cortège de princes, de seigneurs, de favoris, de nobles dames, d'officiers, de gardes, enfin avec toute cette engeance maudite qui compose les cours des rois et qui aide les despotes à dévorer la substance du peuple. Mazarin déploya également en cette circonstance un luxe qui insultait à la misère des provinces; il entra dans Paris escorté par sa compagnie des gardes, suivi par une seconde compagnie de mousquetaires, et accompagné de sa maison, qui était si nombreuse, qu'elle mit une heure entière pour défiler sous l'arc de triomphe élevé à la porte Saint-Antoine pour la cérémonie.

Madame de Maintenon dit dans ses mémoires, que le cortège du cardinal était plus splendide, plus nombreux et plus



riche que celui de leurs majestés, et que la maison de Monsieur était pitoyable auprès de la sienne. Le parlement envoya une députation pour le complimenter, et cet exemple fut suivi par les autres cours souveraines, qui s'étaient naguère montrées si hostiles contre lui. Du reste, c'était le dernier triomphe dont il devait jouir; à partir de ce moment, sa santé, déjà affaiblie par l'abus des plaisirs, se détériora encore davantage et le contraignit à ne plus sortir de son appartement; enfin, le mal s'aggravant de jour en jour, il se fit transporter à Vincennes, où était la cour. Lorsqu'il vit sa dernière heure approcher, il éprouva quelques remords de sa vie passée et demanda un confesseur. On lui amena un bon théatin qui dit nettement qu'il ne lui donnerait pas l'absolution s'il ne restituait le bien qu'il avait mal acquis: « Hélas! répliqua le » cardinal, je n'ai rien que des bienfaits du roi! » — « Il faut » bien distinguer, reprit le théatin, entre ce que vous a » donné le roi, et ce que vous vous êtes donné vous-même! » — « Ah! s'il en est ainsi, dit Mazarin, il faut tout restituer. »

Colbert, surintendant de la maison du cardinal, entra en ce moment; le ministre lui expliqua le différend qui venait de s'élever entre lui et son confesseur, et le pria de donner son opinion. Colbert imagina de conseiller à son éminence de faire une donation testamentaire de tous ses biens en faveur du roi, et ajouta que sa majesté ne manquerait pas de la refuser sur-le-champ. L'expédient convint d'autant plus au cardinal, qu'il lui ouvrait les portes du ciel, sans l'obliger à se dessaisir de ses richesses; il fit la donation et l'envoya au roi, qui l'accepta.

Sa majesté passa deux jours entiers sans faire remettre la

donation, ce qui tourmenta fort le cardinal. Enfin Colbert vint lui rapporter l'ordonnance du roi qui le remettait en possession de ses biens. Il dicta immédiatement son fameux testament, dans lequel il défendit de dresser un inventaire public de ses richesses. On élevait sa fortune en terres, domaines, seigneuries, meubles, vaisselle et argent monnayé, à une somme de plus de cent soixante millions, indépendamment des revenus de son évêché de Metz et de huit abbayes qu'il possédait; ce qui constituait une fortune d'autant plus exorbitante, que le cardinal avait déjà donné cent trente millions à ses nièces en les mariant. Fouquet, le Tellier, l'évêque de Fréjus et Colbert furent institués ses exécuteurs testamentaires, le duc de Mazarin son légataire universel; le lendemain 9 mars 1661, il termina sa carrière.

Mazarin, pendant tout le cours de son ministère, s'était montré d'un caractère moins cruel que Richelieu, et avait fait verser moins de sang que son prédécesseur; mais en revanche, par sa politique astucieuse et machiavélique, il avait contribué plus que lui à consolider le despotisme en France. C'est à tort que deux de nos plus illustres écrivains, le président Hénault et Voltaire, ont cherché à nous représenter Mazarin comme doué d'un plus grand génie que Richelieu; nous devons reconnaître que tous deux étaient à un degré égal tourmentés de la soif de l'or et de la passion de commander; et que s'ils employèrent pour arriver à leur but des moyens différents, c'est que tous deux suivaient leur impulsion: l'un était cruel et sanguinaire par instinct, l'autre astucieux et corrupteur par nature. Tous deux opprimèrent la France et la spolièrent, l'un en dressant des échafauds,



l'autre en corrompant les mœurs. Ni l'un ni l'autre ne songea à fonder un seul établissement glorieux ou utile; au contraire, ils laissèrent languir le commerce et la marine, et ne parurent pas même soupçonner que l'industrie pût réparer le désordre qui régnait dans les finances par suite de leurs déprédations et des prodigalités de la cour.

On doit également adresser à Mazarin le reproche d'avoir contribué à épaissir autour de Louis XIV les ténèbres de l'ignorance, de lui avoir fait prendre en dégoût toutes les connaissances sérieuses, et cela dans un but d'égoïsme monstrueux, pour prolonger l'enfance du monarque et le retenir plus longtemps sous sa dépendance; on doit encore le blâmer d'avoir introduit à la cour les jeux de hasard, et d'avoir inspiré ce goût fatal à la régente, au roi, à tous les seigneurs. Cette passion du jeu, que le cardinal autorisait par son exemple, passa de la cour à la ville, de la capitale dans les provinces, et jeta une grande perturbation dans les fortunes.

Dès que Mazarin eut rendu le dernier soupir, Colbert, son intendant, qui avait la plus grande partie de ses secrets, vint informer le roi de l'événement, et lui offrit en même temps de mettre à sa disposition une somme de quinze millions que le cardinal avait en réserve dans ses caves. Sa majesté accepta la proposition, frustra les héritiers du ministre de cet argent, et le fit verser dans les coffres de l'état.

Cette soustraction, qui ne peut être qualifiée de vol, car elle n'était qu'une sorte de restitution faite au trésor, devint la cause de la grande fortune de Colbert, et décida le roi à l'attacher à sa personne. C'est donc à tort que plusieurs des panégyristes de Mazarin ont prétendu que le cardinal avait

deviné le génie de Colbert, et qu'il avait dit à Louis XIV qu'il devait mettre en lui toute sa confiance. Il est prouvé, au contraire, que le ministre avait conseillé au monarque d'abandonner la direction des affaires aux trois hommes d'état qui occupaient les premières charges après la sienne. L'un était Fouquet, surintendant des finances, homme frivole et léger, qui se renfermait dans son cabinet, sous prétexte de travailler, pendant que les plus grands seigneurs faisaient antichambre, et qui descendait par un escalier dérobé dans un petit jardin, où il donnait ses audiences secrètes aux belles dames de la cour, même à des princesses. Le second se nommait Hugues de Lionne, secrétaire d'état aux affaires étrangères, grand joueur, dissipateur, paresseux, donnant peu d'heures au travail, et croyant réparer le temps perdu par une extrême vivacité qui ne faisait qu'embrouiller davantage les choses. Le troisième était le Tellier, secrétaire d'état au département de la guerre, génie médiocre et borné, peu propre à remplir le poste qu'il occupait. Ces trois hommes, fiers de leurs mérites personnels, avaient chacun le secret espoir de succéder à Mazarin dans la charge de premier ministre; aussi, quand ils entrèrent au conseil du roi, peu de jours après la mort du cardinal, lui demandèrent-ils avec assez de légèreté à qui ils devaient s'adresser désormais pour les affaires du gouvernement. Louis XIV garda quelques moments le silence, et répondit en les fixant : « A moi ! »

Colbert avait suggéré au roi cette détermination, en lui dévoilant les vols nombreux du surintendant des finances, en lui faisant comprendre la nécessité de ne plus se mettre à la discrétion d'un premier ministre, et en lui présentant ses



nouvelles occupations comme une distraction agréable et non comme un travail pénible. Il est utile de faire connaître l'homme extraordinaire qui devint, presque immédiatement après Mazarin, ministre secrétaire d'état, contrôleur général des finances.

Colbert était simplement le fils d'un marchand de draps de Reims et non d'origine noble, quoique Ménage, dans sa Généalogie des Colbert, l'ait fait descendre des rois d'Écosse, et quoiqu'un bill du parlement britannique, confirmé par des lettres patentes de Jacques II d'Angleterre, ait classé quatre comtes au nombre des aïeux des Colbert d'Écosse et de France. Dans sa jeunesse, il avait manifesté un goût très-prononcé pour les arts et pour les sciences; il avait employé une grande partie de son patrimoine à parcourir les provinces, pour étudier le commerce et pour s'occuper des moyens de le rendre florissant. Jusqu'à lui l'économie politique était une science presque ignorée, Richelieu ne s'étant occupé que des besoins présents, et Mazarin n'ayant songé qu'à thésauriser des millions pour enrichir sa famille. Colbert, au lieu de suivre leurs errements et de se proposer de satisfaire aux nécessités du jour, se présenta avec un système de gouvernement arrêté, complet, et conséquent dans toutes ses parties.

Dès son entrée aux affaires, il résolut de supprimer les taxes intérieures qui gênaient le commerce des provinces et l'entravaient par une foule de formalités vexatoires et de mesures fiscales; il voulut également relever l'agriculture, qui était dans un état déplorable, et se prêta à toutes les réformes qu'il jugea utiles à la prospérité de ces deux sources de la richesse publique. Entre autres mesures propres à guérir les

plaies profondes qui existaient dans le corps social, Colbert fit publier l'édit suivant au nom du roi : « Notre intention est » de faire connaître à tous nos gouverneurs et intendants en » quelle considération nous avons à présent ce qui concerne » le commerce, et pourquoi nous voulons qu'ils emploient » leur autorité à faire rendre justice aux marchands, afin » qu'ils ne soient point distraits de leur négoce par les en- » traves de la chicane. Nous avons résolu en outre d'em- » ployer chaque année un million de livres pour le rétablis- » sement des manufactures et l'augmentation de la navigation. » Nous avons également reconnu que le moyen le plus puissant » et le plus essentiel pour le rétablissement du commerce est » la diminution des droits à prélever sur les marchandises; » en conséquence, nous avons ordonné de réduire tous les » droits perçus jusqu'à ce jour de province à province, en » un seul droit d'entrée ou de sortie aux frontières de nos » états, et même de les diminuer considérablement, afin » d'encourager la navigation, de rétablir les anciennes ma- » nufactures, de bannir le désœuvrement, et de détourner par » des occupations honnêtes l'inclination d'un grand nombre » de nos sujets à une vie rampante, sous le titre de divers » offices sans fonctions, et qui infestent et ruinent la plupart » de nos provinces. » Cette dernière considération n'était pas sans importance alors; car l'examen des charges vendues fit découvrir qu'il existait plus de cinquante mille familles employées à des fonctions auxquelles six mille auraient amplement suffi.

Le ministre défendit en outre aux agents du fisc, contrairement aux usages établis, de saisir pour le payement des



tailles, soit les lits, les habits, les chevaux et les bœufs servant au labour, soit les outils des artisans et des manœuvres, disant avec raison qu'il fallait leur laisser les moyens de travailler si l'on voulait qu'ils acquittassent les charges de la couronne. Il fit réformer le cadastre pour que les biens ne fussent plus imposés arbitrairement, mais en proportion de la valeur réelle du terrain; il abolit les servitudes établies sur les grands chemins et sur les rivières, servitudes d'autant plus odieuses, qu'elles étaient exercées par des armées de receveurs de péages qui arrêtaient les marchandises, grevaient le transport d'une foule de frais abusifs, sans parler des retards et des avanies de tout genre auxquelles elles donnaient lieu. Ensuite il tourna toute sa sollicitude vers la marine.

La Hollande possédait quinze mille vaisseaux sur vingt mille environ qui faisaient le commerce par mer du monde entier, et la France n'en avait que cinq cents au plus; il accorda immédiatement des primes pour la navigation dans la Baltique et pour la pêche dans les mers éloignées; il supprima les droits d'aubaine établis dans plusieurs ports du royaume; déclara le commerce de mer compatible avec la noblesse; créa des entrepôts avec la faculté du transit pour toutes les marchandises étrangères, et détermina plusieurs riches maisons du Levant à venir en France former de grands établissements industriels et des comptoirs de commerce.

Quelques écrivains ont reproché à Colbert d'avoir le premier posé les bases de l'affreux tarif des douanes qui nous régit, et d'avoir nui considérablement à l'extension du commerce par un système prohibitif. Cette assertion est complètement fautive et inexacte; car ce grand homme n'avait jamais

eu l'intention de sacrifier la nation à quelques privilégiés, ni de créer au profit de certaines industries des monopoles éternels, en inféodant la France entière à quelques filateurs de laine et de coton, et à quelques métallurgistes; cette fatale pensée ne pouvait éclore que dans le cerveau d'un roi, et ce fut Louis XIV lui-même qui plus tard fit organiser l'abominable système des douanes qui pèse encore sur nous. Le but de Colbert était de protéger l'industrie, qui avait été presque anéantie par les ministères déplorables des deux pères qui l'avaient précédé. Du reste, il a résumé lui-même en quelques mots ses magnifiques projets: « Réduire les droits à la sortie » sur les denrées et sur les manufactures du royaume; diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui servait aux fabriques, et repousser par l'élévation des droits les produits des manufactures étrangères. »

Tel était le véritable esprit dans lequel était rédigé son premier tarif de douanes. Il faut avouer néanmoins que, dans le cours de son administration, Colbert ne fut pas exempt de faiblesses et commit quelques fautes graves; ainsi il abusa de l'instrument protecteur qu'il avait créé, en exagérant les moyens exclusifs dirigés contre les produits des manufactures étrangères, et défendit l'exportation des grains, deux mesures qui furent extrêmement funestes au pays.

A cela près, on doit reconnaître que Colbert rendit d'immenses services à sa patrie, et on doit lui rapporter toute la gloire des grandes choses qui s'accomplirent pendant qu'il était au pouvoir, et que des écrivains stipendiés ont voulu attribuer à Louis XIV. Avant son ministère, la France semblait douter de ses forces et paraissait ignorer les avantages